

# GENDARMERIE NATIONALE

Art. 202 du décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie.

11<sup>e</sup> LEGION

COMPAGNIE  
du Finistère

SECTION  
de Quimper

BRIGADE  
de Pont-Craix

N° de { la brigade... 159  
          { la section... 3360  
du 30 mars 1941

PROCÈS-VERBAL  
CONSTANT des  
renseignements  
fournis, sur des  
inscriptions sur les  
routes pouvant  
troubler l'ordre  
public.

2<sup>e</sup> EXPEDITION

n° 45417

Vu, transmis par le Commandant de la Compagnie  
à M. de Pédrol, chef de la Brigade de Pont-Craix

30 avril 1941

Ce jour d'hui, dimanche trente mars mil neuf cent quarante et un,  
à huit heures

Nous, soussignés, *Malingre, René*, N°<sup>al</sup> des logis chef,  
et *Falchier, Pierre*,

gendarme à la résidence de *Pont-Craix*, départe-  
ment du *Finistère*, revêtus de notre uniforme et conformément  
aux ordres de nos chefs, suite au rapport n° 44/2 de la Brigade

en date du 25 mars 1941, relative à des inscriptions  
faites à la Craie sur la route nationale n° 784  
entre le Pont d'Audierne et le hameau de  
Poulgazez en Rouhinec (Finistère)

## — Constatactions —

Le mardi vingt cinq mars 1941, les inscriptions  
faites à la Craie sur la route nationale n° 784, et  
sur les portes, les maisons, et les murs bordant la  
dite route, étaient les suivantes: « V. Victoire!  
Victoire aux anglais. Vive de Gaulle, à bientôt la Victoire  
anglaise. A bas les boches. »

De service externe dans la dite commune, entendons  
les personnes ci-après

## — Identité —

1. Madame veuve *Perronnet*, née *Barzergne Paul*,  
47 ans, garagiste, demeurant à *Pen-ar-mahat* en  
*Rouhinec (Finistère)* déclare

## — Déclaration —

Le mardi dernier vingt cinq mars 1941, vers dix-huit heures,  
j'ai aperçu des enfants qui portaient des inscriptions  
à la Craie sur l'asphalte de la route nationale n° 784

NOTA. — Les gendarmes ont dû donner  
un signalement, et placé à la suite du  
procès-verbal, sur les signatures.  
L'emploi de grandes initiales peut  
être toléré pour les contraventions et  
restations en vertu de contraintes par  
corps, recherches, etc., mais seulement  
lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à  
relater et sous réserve de la non-oppo-  
sition des autorités intéressées. Il en est  
de même pour les arrestations d'insoumis  
et de militaires déserter ou absents  
illégalement.



a proximité de mon garage.

Ayant pu en interpellés un, celui-ci m'a dit se nommer Eugène Strullu de Poulgoazec. Ensuite a déclaré qu'il était en compagnie de ses camarades Le Goff François, Henri Kerivel, et Moullec François, également du village de Poulgoazec.

Le jeune Strullu Eugène avait un petit morceau de craie en main, mais je ne l'ai pas vu écrire.

Quant aux inscriptions que j'ai vues, il s'agissait des inscriptions suivantes: "Victoire aux anglais a bas les boches (sans V)

Je ne connais pas ces enfants mais néanmoins, je sais qu'ils fréquentent l'école libre d'Audierne.

Lecture faite, persiste et signe avec nous.

Identité

A huit heures trente Kerivel, Henri, 12 ans, écolier demeurant chez ses parents à Poulgoazec en Ploubinec (Finistère) né au même lieu le 27 janvier 1909, fils de Jean, et de Louise Salais de nationalité française; interrogé en présence de son père et mère, déclare.

Déclaration

« Ces jours derniers, en revenant de l'école avec mes camarades, j'ai écrit seul sur la route d'Audierne avec le talon de ma galoche un V. Je n'ai vu aucun de mes camarades faire des inscriptions à la craie sur la dite route, ou sur les murs, mais pour mon compte je ne me suis jamais servi de craie. »

Lecture faite, persiste et signe avec nous.

Identité

A neuf heures Moullec François, 12 ans, écolier demeurant chez ses grands parents Monsieur et

Madame Corcuff. Justave, né à Ploubinec (Finistère) le 20 juillet 1928, fils de François, et de Jeanne Corcuff. Interrogé en présence de son grand-père déclare.

Déclaration

« Mercredi matin vingt six mars, je me rendais à l'école d'Audierne avec Kerivel Henri, Pelaud Eugène et Cabillie François de Poulgoazec. Kerivel Henri avait un morceau de craie et a écrit sur la route.

"Victoire aux anglais" près de la maison Le Bay à Locquieran. Mes deux autres camarades Pelaud et Cabillie ont écrit une lettre V

Pour mon compte personnel je n'ai porté aucune inscription. Je ne sais pas pourquoi mes camarades ont écrit sur la route. »

Lecture faite, persiste et signe avec nous.

Identité

A neuf heures trente, Pelaud Eugène, 12 ans, écolier, demeurant à Poulgoazec en Ploubinec (Finistère) né à Vannes (Morbihan) le 19 juillet 1928, fils de André, et de Josephine Guillou, interrogé en présence de sa sœur Juliette, déclare.

Déclaration

« Mardi dernier je crois en allant à l'école avec Kerivel Henri et François Cabillie. Henri Kerivel m'a demandé si je n'avais pas de craie. Comme j'en avais un morceau il l'a pris puis a écrit "boche" sur la route nationale n° 784 près de l'usine Hénaff. Cabillie et moi n'avons fait aucune inscription. Hier encore j'ai vu mes voisins Lucas Jean, et Doaré Albert de Locquieran, écrire des V sur la chaussée.



Lecture faite, persiste et signe avec nous.

Identité

A neuf heures Coillie, François, 11 ans, écolier demeurant chez sa tante Madame Veuve Le Goff à Poulgoazec en Ploubinec (Finistère) né au même lieu le 13 décembre 1929, fils de François et de feu Le Goff Anna, interrogé en présence de sa tante déclare.

Déclaration

« Au début de la semaine en allant à l'école avec mes camarades Pelaud Eugène, et Henri Herivol. Ce dernier a écrit avec de la craie sur la route la lettre "V. Victoire aux anglais" je ne l'ai pas vu écrire d'autre phrase. Pelaud et moi n'avons pas écrit. »

Lecture faite, persiste et signe avec nous.

Identité

A neuf heures trente Le Goff, François, âgé de 10 ans, écolier, demeurant chez ses parents à Menez Veil en Ploubinec (Finistère) né au même lieu le 6 février 1930, fils de Jacques, et de Marie Helou interrogé en présence de sa mère, déclare.

Déclaration

« Tous les jours je me rends à l'école libre d'audierne avec mon camarade Moullet François de Poulgoazec. Nous avons très bien remarqué que des inscriptions étaient faites à la craie sur la route nationale n° 784 entre Poulgoazec et Audierne. Pour mon compte personnel je n'ai rien écrit. Je n'ai vu aucun de mes camarades s'amuser ainsi. »

Lecture faite, persiste et signe avec nous.

Identité

A dix heures Lucas Jean, 12 ans, écolier, demeurant chez ses parents à Locquéran en Ploubinec (Finistère) né au même lieu le 10 août 1928, fils de Jean et de Marie Le Borgne, interrogé en présence de son père déclare.

Déclaration

« Hier matin j'étais seul en allant à l'école et au lieu de passer par la route nationale, j'ai suivi la grille. Pour venir à la maison j'ai suivi le même itinéraire et à aucun moment je n'ai fait des inscriptions sur la route. Je n'ai vu aucun de mes camarades écrire sur la route. »

Lecture faite, persiste et signe avec nous.

Identité

A onze heures Le Gouil Marcel, 13 ans, écolier demeurant à Menez Veil en Ploubinec (Finistère) né au même lieu le 3 avril 1927, fils de Alain, et de Louise Burel, interrogé en présence de ses parents déclare.

Déclaration

« Mardi dernier vingt cinq mars en allant à l'école avec mes camarades Eugène Stullu de Kersugar, et Eugène Pelaud de Locquéran, j'ai vu des inscriptions faites à la craie sur la route nationale n° 784. Mes deux camarades qui avaient de la craie avec eux ont également fait la lettre V sur le milieu de la chaussée.

J'ignore pour quel motif mes deux amis ont écrit ainsi.



Pour mon compte personnel je jure n'avoir porté aucune inscription sur la dite route. Les inscriptions en question se trouvaient au bout du Pont d'Audierne et près du garage Kerdravat à Pen-ar-Marhat. »  
Lecture faite, persiste et signe avec nous.

Identité

Stullec, Eugène, 9 ans, écolier demeurant chez ses parents au village de Kersugard en Plouhinec (Finistère) né au même lieu le 6 janvier 1932, fils de Alain et de Jeanne Ansguer, interrogé en présence de son père déclare.

Déclaration

« Au début de la semaine dernière, je revenais de l'école avec mes petits camarades de Goff François, Moullec François, et Henri Herivel. Je les ai vus écrire à la craie sur la route et sur les murs bordant la dite route près du garage Kerdravat la lettre V. et victoire au peuple anglais. Il est exact que je tenais à la main un morceau de craie lorsque madame Kerdravat m'a interpellé, mais je n'ai fait aucune inscription. Je n'ai pas vu mes autres camarades en faire dans d'autres endroits. »

Lecture faite, persiste et signe avec nous.

Identité

A dix sept heures Doaré, Albert, 13 ans, écolier demeurant chez ses parents à Locquénou en Plouhinec (Finistère) né au même lieu le 15 juin 1927, fils de Jean et de Anne.

Donnat, interrogé en présence de son père déclare.

Déclaration

« Lundi dernier j'allais seul à l'école Audierne. J'ai vu des inscriptions portées sur la route nationale n° 784 à Pen-ar-Marhat en Plouhinec, des V. Victoire aux anglais et les initiales V. D. G. écrites à la craie. J'ignore qui aurait pu faire ces inscriptions. Je n'ai vu aucun de mes camarades s'amuser à écrire sur la route. Pour mon compte personnel je n'ai rien écrit. »

Lecture faite, persiste et signe avec nous.

Identité

Monsieur Guillou, 54 ans, maire de la commune de Plouhinec (Finistère) déclare.

Renseignements

« J'ai appris que quelques inscriptions injurieuses de nature à troubler le bon ordre dans la commune avaient été faites à la craie sur la voie publique entre le Pont d'Audierne et le hameau de Keroazec en Plouhinec. Aussitôt j'ai fait faire disparaître ces inscriptions par les employés municipaux. »

Il s'agit là d'actes des jeunes écoliers fréquentant l'école d'Audierne.

Ces enfants ne se sont pas rendus compte de l'importance que pouvait revêtir leurs actes. J'ai demandé aux maîtresses et maîtres d'écoles de vouloir bien recommander à leurs élèves de s'abstenir



de nouvelles manifestations de ce genre.,,

Lecture faite, persiste, et signe avec nous.

Trois expéditions destinées; la première à  
Monsieur le Procureur de la République à  
Quimper; la deuxième à Monsieur le Préfet  
du Finistère; la troisième aux archives.

Salé

Julien